

3^{ème} vide-greniers à Pierrelay avec navigation

Dimanche 12 septembre 2021

8h-18h30

Marais de Pierrelay - Chemin de l'Ecluse - 18000 Bourges

RESERVÉ AUX PARTICULIERS

10 EUROS LA CASE DE 5 M X4,50 M AVEC VÉHICULE À L'ARRIÈRE DU STAND
BUYETTE ET RESTAURATION SUR PLACE

Pour infos G.Mulon 06.61.92.83.46 ou AHHP 06.62.32.33.84

INSCRIPTION PREALABLE OBLIGATOIRE AVEC PAIEMENT D'AVANCE.

Une inscription ne sera validée qu'après réception d'un dossier d'inscription complet comprenant : Bulletin d'inscription et attestation sur l'honneur complètement remplis, règlement du vide-greniers accepté comme indiqué, photocopie Recto/Verso de la carte d'identité du demandeur, paiement des cases retenues. Ce dossier complet est à envoyer ou déposer chez **AHHP - 42 bis route de Marmagne - 18000 BOURGES**. Les inscriptions sont validées au fur et à mesure de la réception de dossiers d'inscription complets. **Il n'est pris aucune réservation téléphonique.** Chèque au nom de « Association des Habitants du Hameau de Pierrelay ». Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte. **Date limite d'inscription : 4 septembre 2021**

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Mail :

N° CNI : Délivrée le : Par :

Nombre de cases demandées : A payer :Euros

ATTESTATION SUR L'HONNEUR D'UN PARTICULIER DE NON-PARTICIPATION À DEUX AUTRES VENTES AU DÉBALLAGE

Je soussigné(e) né(e) le à
et domicilié(e)

Pièce d'identité (nature, n°, délivré par,...)

participant **non-professionnel (non inscrit au Registre du Commerce, non inscrit au registre des revendeurs immobiliers)** à la vente au déballage organisée le 12 septembre 2021 par l'Association des Habitants du

Hameau de Pierrelay, Marais de Pierrelay, route de Marmagne, direction chemin de l'Ecluse, commune de Bourges, déclare sur l'honneur que celle-ci est, au plus, la deuxième de l'année ; la première ayant eu lieu

le à

Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés et ne pas vendre de marchandises ou matériels neufs achetés pour la revente.

Fait à le Signature

Nota : les 2 signatures (acceptation du règlement au verso, bulletin d'inscription/déclaration sur l'honneur) doivent être de la même personne et correspondre à la CNI indiquée et fournie